

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 avril 2010**

(cpt10004)

L'an deux mille dix, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Ratouit en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine CHEREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. A. CHEREAU R. ROY N. DENIS V. LIMOUZIN S. RICHARD C. ROBIN
C. COCQUET B. BRENON G. DE BIASIO M.L. BILLON J. LOMBARDI J. LEMERLE M.
CHAILLOU B. NICOLLEAU O. GABORIEAU C. BAUDRY D. GERMAIN

POUVOIR :

M. Philippe SABLEREAU a donné pouvoir à Monsieur Antoine CHEREAU.
Mme Nathalie TESSON a donné pouvoir à Madame Stéphanie RICHARD.
Monsieur Emmanuel HUMEAU a donné pouvoir à Monsieur Cyrille COCQUET.
Madame Michelle RINEAU a donné pouvoir à Monsieur Michel CHAILLOU.
Monsieur Gabriel MANGEMATIN a donné pouvoir à Monsieur Valère LIMOUZIN.
Monsieur Thierry CHENEAU a donné pouvoir à Monsieur Olivier GABORIEAU.

Etaient excusées : MM. D. RONDEAU J. RIVOAL B. DURAND G. MICHON

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Maxime FRUCHET, directeur de cabinet
Monsieur Yohann LEFFRAY, directeur des services techniques municipaux

Madame Claire BAUDRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil du 11 février 2010 a été adopté à l'unanimité.

I – JEUNESSE

1/ Fixation du tarif jeunesse estival

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un groupe de jeunes s'est réuni dès les vacances de Noël pour définir les dates, les lieux et les activités du camp.

L'organisation suivante a été ainsi arrêtée :

Le camp se déroulera du lundi 19 au samedi 24 juillet 2010 à Bidarray dans le Pays Basque avec un groupe de 15 jeunes âgés de 12 à 16 ans. Ils seront hébergés sur l'aire naturelle de camping « Amestoya »

Les activités proposées seront les suivantes : spéléologie, raft, hydro-speed, pelote basque, VTT. Elles seront encadrées par la base de loisirs Ur Bizia

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le tarif de ce camp.

Camp service jeunesse - été 2010

120 € par personne si le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €

150 € par personne si le quotient familial est supérieur à 700 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

II – VOIRIE

1/ Autorisation de signer des conventions SYDEV

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer des conventions avec le Sydev, les crédits étant disponibles au budget 2010:

Objet	Coût TTC	Participation ville	Observations
Remise à niveau 2010 n°1	3.190,00 €	2.000,00 €	Vérifications périodiques des points d'éclairage
Remise à niveau 2009 n°2	6.005,00 €	3.766,00 €	
Remise à niveau 2009 n°3	5.494,00 €	3.446,00 €	
Réparation rue Georges Clemenceau	633,00 €	397,00 €	Intervention ponctuelle
Alimentation des bornes de signalétique du patrimoine	19.323,00 €	0 €	Pris en charge par Forclum Jeanneau au titre du Mécénat

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III – ENVIRONNEMENT

1/ Autorisation de lancer l'audit énergétique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'évaluation énergétique réalisée par le SYDEV sur les bâtiments communaux propose une deuxième phase d'études plus précises consistant en un audit énergétique.

Celui-ci est une étude technico-économique permettant de planifier les actions à réaliser, assurer la pérennité des bâtiments, maîtriser les coûts d'exploitation, optimiser le confort des usagers.

Cet audit sera financé à 35% par le SYDEV, 30% par le conseil général, 15% par l'ADEME et 20% par la ville, soit une dépense de 1.200 euros environ, en fonction du nombre de bâtiments retenus.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec le Sydev afin de lancer l'audit énergétique des bâtiments communaux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ sollicitation d'une subvention du contrat régional de bassin versant

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget 2010 de la ville de Montaigu prévoit l'acquisition d'une machine thermique de désherbage à eau.

Il informe le conseil du résultat de la consultation des entreprises:

L'offre économiquement la plus avantageuse était celle de l'entreprise Girardeau motoculture à 34 988, 98 € pour un matériel de marque Steam TECH.

Le CRBV est un outil de financement pour mettre en œuvre les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise (382 km de cours d'eau, 134 communes).

Monsieur LIMOUZIN demande quel est le poids de la machine ?

Monsieur LEFFRAY lui répond qu'il sera variable en fonction de la quantité d'eau. Mais, la machine restera toujours en place sur sa remorque.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer afin de solliciter une subvention au titre du contrat régional de bassin versant qui pourrait atteindre 19.000 euros, comme prévu au budget 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV – PERSONNEL COMMUNAL

1/ autorisation de signer une convention de mise en commun des moyens avec la communauté de communes Terres de Montaigu pour la compétence « direction générale et communication »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté du conseil communautaire de développer la mutualisation des moyens entre les services existants des communes et de la communauté.

A cette fin, un groupe de travail sous la présidence de Monsieur Claude Durand sera constitué à la communauté de communes. Les pistes de mise en commun de moyens et de services seront explorées.

Cette possibilité est ouverte par l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales, lui-même issu de la loi du 13 août 2004.

Mais dès aujourd'hui, une possibilité est offerte de mutualiser les deux directions générales à la faveur du départ de l'ancien directeur général des services de la ville et du congé maternité de Mme Herbreteau.

Monsieur le Maire propose une mise à disposition de la direction des services de la communauté de communes à la ville de Montaigu :

- de 50% d'un temps plein d'un attaché territorial jusqu'au 12 juin (date de la fin du congé maternité de la directrice générale de la ville),
- de 20% d'un temps plein d'un attaché territorial après cette date.

Cette mise à disposition s'accompagnera d'un remboursement par la ville à la communauté de communes de la rémunération brute de l'agent au prorata du temps passé, récapitulé dans un état trimestriel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ suppression d'un poste d'attaché territorial

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer le poste d'attaché territorial désormais en surnombre suite à la décision de mettre en commun les moyens des directions générales de la communauté de communes et de la ville de Montaigu pour une part.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

V – FINANCES

1/ admission en non valeur

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'admettre en non valeur une somme de 294,72 euros correspondant à une location de salle en 2007 à une personne ayant aujourd'hui disparu sans que les services du Trésor n'aient réussi à retrouver son adresse.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ renouvellement adhésion au groupement de commandes et accords cadre de la communauté de communes Terres de Montaigu

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la ville de Montaigu aux accords cadre et groupements de commande communautaires suivants, arrivés à échéance :

- fourniture de signalisation de voirie horizontale et verticale,
- branchement EU/EP
- hydro curage des réseaux.

Il s'agit-là encore d'une mutualisation des moyens par le biais de la commande publique. Ces groupements de commandes et accords cadre ont permis de faire des économies substantielles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VI – SPORT

1/ départ du tour cycliste de Vendée le dimanche 26 septembre 2010

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le comité d'organisation du Tour cycliste de Vendée a proposé à la ville de Montaigu d'organiser le départ de cette épreuve sportive à Montaigu.

Inscrite dans le top 10 des épreuves cyclistes françaises et au calendrier de l'UCI Europe Tour, cette épreuve fait l'objet d'un intérêt populaire et médiatique grandissant.

Le parcours long d'environ 200 km débutait de la Roche sur Yon et revenait ensuite dans cette même ville. Depuis l'année dernière, une autre ville dans le département est sollicitée afin d'organiser le départ le dimanche matin.

Animations, présentation officielle des équipes, rencontre avec les coureurs précèdent le départ de la caravane puis celui des cyclistes.

Il est convenu avec l'organisateur que le parcours sera étudié afin de passer dans certaines communes des Terres de Montaigu.

Une participation financière est sollicitée afin de déployer le matériel nécessaire à l'organisation. Elle s'élève à 7500 €. La communauté de communes Terres de Montaigu a voté en conseil communautaire la prise en charge de 50%, soit 3750 €.

Le même engagement est aujourd'hui demandé à la ville de Montaigu. Les autres frais techniques seront pris en charge par la municipalité, mais apparaissent relativement réduits.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 3750 € au comité d'organisation du Tour de Vendée afin que soit organisé le départ du Tour cycliste de Vendée à Montaigu le 26 septembre 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1/ Visite du chantier de la crèche et du restaurant scolaire

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à rejoindre le chantier de la crèche et du restaurant scolaire pour une visite guidée des travaux par Monsieur JAUNET du cabinet Archi Urba Déco.